



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 24 avril 2019

8 a). Proposition des commissaires Mélisandre Shanks, Stéphanie Bellenger Heng et Ben Valkenburg – appui au mouvement Communauté bleue

Document déposé : CC-C-5

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux et l'urgence d'agir à titre de citoyen afin de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT qu'au Canada, un nombre important de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT la mission éducationnelle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et son rôle de premier plan dans l'éducation citoyenne de sa clientèle;

CONSIDÉRANT le mouvement mondial de protection de l'eau potable étant à la source du Projet Planète Bleue mise de l'avant par le Conseil des Canadiens;

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010 reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement, ainsi que par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (23 septembre 2011) ainsi que la reconnaissance à ces droits par le Canada en juin 2012 lors de la conférence RIO+20;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet Communauté bleue visant l'adoption d'un cadre de référence reconnaissant l'eau comme bien commun afin de permettre une utilisation raisonnable des ressources d'eau potable, une distribution équitable de cette ressource et sa gestion responsable;

CONSIDÉRANT l'engagement souhaité des municipalités et organisations publiques à adopter des politiques et poser certaines actions au soutien du mouvement Communauté bleue afin de :

1. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement.
2. Bannir ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors des activités sportives, culturelles et récréatives.

3. Promouvoir les services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets Communauté bleue, d'autres organismes dont les écoles peuvent être nommées « bleues »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ENDOSSER les actions en soutien à la Communauté bleue et le droit à l'eau et aux services d'assainissement comme droit de la personne;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de demander à la Ville de Montréal d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs règlements et leurs actions; mais également aux gouvernements fédéral et provincial d'inclure ce droit dans leurs lois respectives tout en se dotant d'un plan national;
- 3° de DONNER à la Direction générale le mandat d'assurer la mise à disposition de fontaines d'eau dans tous les établissements scolaires dans le but d'empêcher la commercialisation de l'eau (bouteilles de plastique, berlingot, etc.) ; et d'encourager par le biais de moyens du Comité central de l'environnement les initiatives dans les établissements scolaires visant à soutenir le projet « Communauté bleue »;
- 4° de DONNER à la présidence le mandat de partager la présente résolution à la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 24 avril 2019 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb